

# COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 31 mai 2023 à 7h30  
en l'hémicycle de la Maison de la Région  
1 place Adrien Zeller à Strasbourg

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

### **Membres présents : Mmes/MM.**

**BACH** Francis ; **BARBIER** Patrick ; **GEIST** Pierre ; **GUILLEMER** Anne ; **HITTINGER** Denis ;  
**HUBER** Claude ; **INGWILLER** Bernard ; **ISEL** Roger ; **JANUS** Serge ; **JEANPERT** Chantal ;  
**LASTHAUS** Jean-Claude ; **MANDRY** Jean-Claude ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ;  
**PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **REINER** Denis ; **RIEDINGER** Denis ; **SCHAAL** Thierry ;  
**SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **STUMPF** René ; **WANTZ** Philippe ;  
**WOLF** Francis.

### **Membres représentés : Mme/MM.**

**BIHL** Pierre (donne pouvoir à **SCHULTZ** Denis)  
**DECKER** Claude (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)  
**DOLLINGER** Isabelle (donne pouvoir à **WOLF** Francis)  
**HENTSCH** Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)  
**HOFFSESS** Marc (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)  
**THIELEN** Pierre (donne pouvoir à **WANTZ** Philippe)

### **Membres absents excusés : Mme/MM.**

**IMBS** Pia ; **LUTTMANN** Pierre ; **SUCK** David.

### **Invité : M.**

**SCHIESTEL** André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

### **Assistaient en outre : Mmes/MM.**

**HERMAL** Joseph, Directeur Général du SDEA  
**BURCKEL** Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA  
**FUCHS** Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA  
**MELLIER** Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA  
**TOUSSAINT** Hadrien, Directeur des Ressources Financières et Matérielles  
**MUSSLIN** Nicolas, Chef de service des Affaires juridiques

Date de convocation : 15 mai 2023

## MARCHES

### A – MARCHES ATTRIBUES

**VU** les délégations consenties au Président, au Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques et aux Présidents de Commission de Marchés ;

**ENTENDU** les explications et précisions fournies par le Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques sur les marchés attribués depuis la séance du 20 avril 2023, tels que figurant dans l'annexe jointe ;

**APRES** en avoir délibéré ;

#### LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE** desdits marchés passés ci-annexés.

\*\*\*\*\*

### B – ACTES MODIFICATIFS

**VU** les délégations consenties au Président, au Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques et aux Présidents de Commission de Marchés ;

**CONSIDERANT** que les marchés suivants ont nécessité la passation d'actes modificatifs dont l'ensemble des éléments techniques et des enjeux financiers figurent en annexe :

1. **Marché n° 2020S0148GPATO01**, attribué à la société **SETEC HYDRATEC** pour une étude de faisabilité d'aménagements pour le rétablissement de la continuité écologique sur l'Eichel et sur la Sarre bas-rhinoise ;
2. **Marché n° 2022T0172GPAZM01**, attribué à la société **GCM** pour des travaux d'aménagement pour la lutte contre les coulées de boue sur le ban communal de Schwindratzheim (aménagement n° 1 – Ouvrage de rétention en déblais et remblais) ;
3. **Marché n° 2022T0173GPAZM01**, attribué à la société **COLAS** pour des travaux d'aménagement relatifs à la lutte contre les coulées de boue sur le ban communal de Schwindratzheim (aménagement n° 3A – Mur de rétention en béton armé) ;
4. **Marché n° 2022T0101GPAZM01**, attribué à la société **SOTRAVEST** pour le renforcement d'un collecteur pluvial à Uhrwiller (Niefern) dans la rue du Rothbach Niefern sur le ban communal d'Uhrwiller ;

5. **Marché n° 2021S0055GAOOC01- Avenant n° 2**, attribué à la société **ARTELIA** pour une étude globale portant sur l'élaboration d'un schéma global de gestion du bassin de la Sarre ;
6. **Marché n° 2022T0088MPACS01**, attribué à la société **EUROVIA** pour l'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans les rues du moulin, de la Krutenau, de Wangen et du Général de Gaulle et place des tilleuls sur le ban communal de Kirchheim ;
7. **Marché n° 2021T0350MPATS01**, attribué à la société **EUROVIA** pour le renforcement du réseau d'assainissement et la restructuration des branchements particuliers dans les rues de Hilsenheim et des forgerons sur le ban communal de Wittisheim ;
8. **Marché n° 2022T0088MPACS01**, attribué à la société **DENNI LEGOLL** pour les travaux d'amélioration du réseau d'eau potable dans les rues des asperges et de Rosheim sur le ban communal de Griesheim-près-Molsheim ;
9. **Marché n° 2021S0370GPASK01**, attribué à la société **ECOSCOP** pour la réalisation d'inventaires et de diagnostics écologiques généralistes et de dossiers réglementaires environnementaux – Projet de lutte contre les inondations sur les bans communaux de Neewiller-près-Lauterbourg et de Wintzenbach ;

**APRES** avoir entendu les explications du Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques ;

**APRES** en avoir délibéré ;

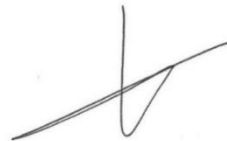
### **LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE**

- **PREND ACTE** de la signature des 9 actes modificatifs ci-dessus, modifiant les conditions initiales d'exécution des marchés.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

*"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."*

Accusé de réception en préfecture 067-256701152-20230531-2305003-DE Date de télétransmission : 24/07/2023 Date de réception préfecture : 24/07/2023
--

## A - MARCHES ATTRIBUES

Les accords-cadres (contrats comprenant un montant minimum et/ou maximum) sont conclus, sauf disposition contraire, pour une durée de 4 années.

### 1. Outil commun

Numéro	Objet	Attributaire	Montant €HT	Estimation €HT
2023F0017MPAOC	<b>ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE</b> FOURNITURE ET LIVRAISON DE PERIPHERIQUES, DE CONNECTIQUES ET D'ACCESSOIRES INFORMATIQUES	<b>Multi-attributaires :</b> <b>NET RAM</b> <b>MAKESOFT</b> <b>SCC</b>	105 911,28	Estimation : 138 000,00 Minimum : 60 000,00 Maximum : 214 000,00
2023F0042MPAOC	FOURNITURE ET LIVRAISON D'EQUIPEMENTS NEUFS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES PIECES DETACHEES ET REPARATIONS MATERIELS A MOTORISATION ELECTRIQUE	<b>JOST JEAN PAUL</b>	77 866,76	Estimation : 56 000,00 Minimum : 14 000,00 Maximum : 56 000,00
2023F0053MAOOC	FOURNITURE ET LIVRAISON DE FLACONNAGE POUR LABORATOIRE	<b>DOMINIQUE DUTSCHER</b>	92 436,40	Estimation : 65 000,00 Minimum : 30 000,00 Maximum : 90 000,00
2023F0054MAOOC	FOURNITURE ET LIVRAISON DE REACTIFS POUR SPECTROPHOMETRE HACH LANGE OU PRODUITS EQUIVALENTS COMPATIBLES LABORATOIRE	<b>DOMINIQUE DUTSCHER</b>	228 038,00	Estimation : 438 000,00 Minimum : 200 000,00 Maximum : 600 000,00

2023F0072MMNOC	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES COMMUNS DE L'ENSEMBLE DU SIEGE ET DU REMANIEMENT DE CERTAINS POSTES DE TRAVAIL	<b>TERTIA SOLUTIONS</b>	107 576,99	<i>Durée : 24 mois</i> Estimation : 332 000,00 Minimum : 150 000,00 Maximum : 400 000,00
2023S0076MMNOC	PRESTATIONS DE TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE DU LOGICIEL SAP	<b>SOA PEOPLE</b>	463 313,77	<i>Durée : 24 mois</i> Estimation : 360 000,00 Minimum : 215 000,00 Maximum : 500 000,00
2023S0108MMNOC	LOCATION, ENTRETIEN ET LAVAGE DES VETEMENTS DE TRAVAIL ET SERVICES ASSOCIES	<b>INITIAL BTB</b>	100 000,00	<i>Durée : 12 mois</i> Estimation : 100 000,00 Sans Minimum Maximum : 100 000,00

## 2. Territoire Centre Nord

Numéro	Objet	Attributaire	Montant €HT	Estimation €HT
2023T0028EPACN	PERIMETRE DE HOCHFELDEN ET ENVIRONS - COMMUNE DE HOCHFELDEN - RENOUELEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - RUE DU GENERAL GOURAUD	<b>SADE</b>	260 155,50	233 789,00
2023T0041EPACN	PERIMETRE DU KOCHERSBERG-SOUFFEL - COMMUNE D'ITTENHEIM - ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ZAC « LES PORTES DE L'ACKERLAND »	<b>ARTERE</b>	176 280,00	171 000,00

2023T0154EMNCN	TRAVAUX D'UN FORAGE DIRIGE PERMETTANT LE FRANCHISSEMENT DU COURS DE LA ZORN A PROXIMITE DE L'OUVRAGE D'ART DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 25 - COMMUNE DE HOCHFELDEN	<b>GENDRY SERVICE LOCATION</b>	46 875,00	49 820,00
----------------	--	--------------------------------	-----------	-----------

### 3. Territoire Centre Sud

Numéro	Objet	Attributaire	Montant €HT	Estimation €HT
2023T0044MPACS	PERIMETRE DE GRIESHEIM PRES MOLSHEIM - COMMUNE DE GRIESHEIM PRES MOLSHEIM - RUES DE ROSHEIM ET DE LA LIBERATION	<b>DENNI LEGOLL</b>	528 695,99	525 000,00
2023T0045EPACS	PERIMETRE DU KRONTHAL - COMMUNE DE NORDHEIM - RUE DE LA MAIRIE ET IMPASSE DE L'ECOLE - AMELIORATION DU RESEAU D'EAU POTABLE	<b>JEAN LEFEBVRE</b>	139 940,00	146 000,00

### 4 Territoire Nord

Numéro	Objet	Attributaire	Montant €HT	Estimation €HT
2023T0064EMNTN	PERIMETRE DE BRUMATH - VILLE DE BRUMATH - EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE	<b>ARTERE</b>	243 279,00	270 000,00

2023T0074AMNTN	PERIMETRE ARGILE ET MODER - COMMUNE DE SOUFFLENHEIM - RENFORCEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT A L'AMONT DE LA STATION D'EPURATION DE SOUFFLENHEIM	<b>ROTT TRAVAUX PUBLICS</b>	598 361,75	450 000,00
----------------	---	-----------------------------	------------	------------

### 5.Territoire Ouest

Numéro	Objet	Attributaire	Montant €HT	Estimation €HT
2023T0004APATO	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LA REGION DE SARRE-UNION PAR MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN ENGINs, EN PERSONNELS, EN FOURNITURES ET PRESTATIONS	<b>WENDLING TP</b>	703 543,45	Estimation : 517 000,00 Minimum : 200 000,00 Maximum : 800 000,00
2023T0005EPATO	PERIMETRE DE LA REGION DE SAVERNE-MARMOUTIER - COMMUNE DE REUTENBOURG - RUE DE LA RIVIERE - RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE	<b>ARTERE</b>	151 860,00	152 000,00
2022T0338APATO	PERIMETRE DE LA REGION D'INGWILLER - COMMUNE D'INGWILLER - CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE POLLUTION DE 1200 M3	<b>GCM</b>	2 250 000,00	1 550 000,00

## 6.Territoire Alsace Centrale

Numéro	Objet	Attributaire	Montant €HT	Estimation €HT
2023S0095APATS	PERIMETRE DU BERNSTEIN ET DE L'UNGERSBERG - CAMPAGNE D'INSPECTIONS TELEVISUELLES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE REICHSFELD, BERNARDVILLE, ITTERSWILLER ET NOTHALTEN	<b>AXEO TP</b>	42 195,00	67 000,00
2023S0111GPATS	PHASE 2 DU DIALOGUE TERRITORIAL DANS LE CADRE DU PAPI IRCA : MISE EN ŒUVRE DU DIALOGUE	<b>SEPIA CONSEILS</b>	13 301,00	14 000,00
2023T0037MPATS	PERIMETRE DU PAYS D'ERSTEIN - VILLE D'ERSTEIN - RUE DE MOLSHEIM - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	<b>SADE</b>	247 495,60	246 000,00
2023T0051EPATS	PERIMETRE DE BENFELD/ERSTEIN-SUD - COMMUNE DE ROSSFELD - PONT SUR LA RIVIÈRE «LA ZEMBS» - DÉPOSE ET REPOSE DE LA CONDUITE SUSPENDUE	<b>VA BTP</b>	31 737,00	80 000,00
2023T0164APATS	PERIMETRE DU BERNSTEIN ET DE L'UNGERSBERG - COMMUNE DE DAMBACH LA VILLE - RENOVATION ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	<b>SPIESS</b>	60 000,00	55 915,00



### 7.Territoire Est Mosellan

Numéro	Objet	Attributaire	Montant €HT	Estimation €HT
2023S0101MPAEM	PRESTATIONS DE CONTRÔLES TECHNIQUES POUR LES VEHICULES LEGERS DU SDEA - CENTRE DE BITCHE	<b>CONTROLE TECHNIQUE CHAUVET</b>	853,00	Estimation : 500,00 Minimum : 1 000,00 Maximum : 10 000,00

### 8.Territoire III Amont

Numéro	Objet	Attributaire	Montant €HT	Estimation €HT
2023S0047GPAAM	PERIMETRE DES DIGUES DE L'ILL DE L'ALSACE CENTRALE – REALISATION DE L'ETUDE DE DANGERS DES MERLONS DU GIESSEN	<b>SETEC HYDRATEC</b>	82 000,00	36 450,00

### 9.Territoire III Aval

Numéro	Objet	Attributaire	Montant €HT	Estimation €HT
2023S0015GAOAV	MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX POUR LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS SUR LA COMMUNE DE WASSELONNE	ARTELIA	205 500,00	207 000,00

### 10.Territoire Zorn Moder

Numéro	Objet	Attributaire	Montant €HT	Estimation €HT
2023S0007GMNZM	ETUDE GLOBALE POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DE GESTION INTEGREE DU RISQUE INONDATION SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MODER	DHI	439 815,00	500 000,00
2023S0087GMNZM	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DU JAEGERBAECHEL (PHASE TRAVAUX)	ARTELIA	226 525,00	207 000,00

## B - ACTES MODIFICATIFS

### Actes modificatifs signés dans le cadre des délégations de fonctions

#### 1. Marché n° 2020S0148GPATO01

Etude de faisabilité d'aménagements pour le rétablissement de la continuité écologique sur l'Eichel et sur la Sarre Bas-Rhinoise, attribuée à la société SETEC HYDRATEC le 16 décembre 2020, pour un montant de 30 000 € HT.

#### Contexte de l'acte modificatif :

Des imprévus (météorologiques et hydrologiques) ont décalé dans le temps les prestations du bureau d'études SETEC HYDRATEC (des crues successives sur la Sarre tout au long de l'année 2021 ont notamment retardé de plus d'un an la réalisation des levés topographiques).

En parallèle, des discussions avec les usagers du cours d'eau et les propriétaires des moulins concernés par l'étude ont également engendré du retard pour définir les scénarios à étudier dans le cadre de la phase 2 (APS) de la tranche ferme.

Le présent avenant a donc pour objectif de prolonger la durée du marché pour permettre au titulaire de finaliser la prestation et l'intégration d'une clause de révision des prix (**phase 2 de la tranche ferme**).

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif €HT	% de variation	% de variation globale	Délai supplémentaire
Prolongation de la durée d'exécution et modification d'une clause du CCAP	Sans objet	Sans objet	Sans objet	6 mois

#### 2. Marché n° 2022T0172GPAZM01

Travaux d'aménagement pour la lutte contre les coulées de boue sur la commune de Schwindratzheim concernant l'aménagement n° 1 – Ouvrage de rétention en déblai et remblai, attribué à la société GCM le 25 juillet 2022, pour un montant de 96 880,00 € HT.

#### Contexte de l'acte modificatif :

La présente modification de marché a pour objet :

- *La prise en compte de travaux supplémentaires* : le marché prévoyait la remise en état du chemin agricole après la pose de la conduite de vidange, à l'identique et sur la largeur de la tranchée. Il a été décidé de remettre en état le chemin en enrobé sur toute la largeur.

Ces modifications représentent une plus-value de +16 825,25 € HT, selon le devis n° PU/23.04.17.4 du 17/04/2023.

- *La non-réalisation de travaux prévus au marché* : le marché prévoyait la mise en oeuvre d'une clôture, d'un portail autour du bassin et la mise en oeuvre d'enrochements sur la totalité du talus Nord du bassin. Il a été décidé de ne pas réaliser ces travaux et de limiter l'enrochement sur l'angle Nord du bassin.

Ces modifications représentent une moins-value de -25 257,50 € HT. Les prix hors DPGF ne seront pas sollicités au titre du présent marché. Ces modifications représentent une moins-value de -2 240,00 € HT.

- *La modification de travaux prévus au marché* : En cours de marché, il a été décidé de procéder au nettoyage et rangements des abords du chantier, de poser des regards en DN1000 mm au lieu de DN800 mm, de mettre en oeuvre une vanne murale avec rallonge au lieu d'un batardeau.

Ces modifications représentent une plus-value de +2 606,60 € HT, selon le devis n°PU/23.04.17.4 du 17/04/2023.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif €HT	% de variation	% de variation globale	Délai supplémentaire
Prestations supplémentaires et moins-values	-8 065,65	-8,32	-8,32	Sans objet

### **3. Marché n° 2022T0173GPAZM01**

Travaux d'aménagement pour la lutte contre les coulées de boue sur la commune de Schwindratzheim concernant l'aménagement n°3A – Mur de rétention en béton armé attribué à la société COLAS le 25 juillet 2022, pour un montant de 94 934,50 € HT.

#### **Contexte de l'acte modificatif :**

La présente modification de marché a pour objet :

- *La prise en compte de travaux supplémentaires* : Le marché prévoyait l'orientation des eaux de ruissellement à l'ouest vers le bassin par l'orientation naturelle de la pente. Après réalisation des terrassements, il a été décidé d'assurer l'orientation des eaux de ruissellement par une noue et un muret en retour.

L'enfouissement des cailloux de la bande enherbée longeant le chemin a été demandé à l'entreprise COLAS.

Ces travaux représentent une plus-value de +6 270,00 € HT, selon devis n°146361 du 19/04/2023.

- *La modification des conditions d'accès au chantier* : Lors de la réalisation des travaux sur la période du 19/10/2022 au 23/11/2022, les accès prévus au marché (chemin existant de l'association foncière) n'ont pas permis un acheminement des livraisons des éléments de murs préfabriqués et la circulation des engins de terrassement dans de bonnes conditions. L'entreprise COLAS a dû mettre en oeuvre un élargissement du chemin pour assurer la sécurité de son personnel et préserver les murets des propriétés mitoyennes au chemin existant de l'association foncière.

Ces modifications représentent une plus-value de +8 410,00 € HT, selon devis n°146361 du 19/04/2023.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif €HT	% de variation	% de variation globale	Délai supplémentaire
Prestations supplémentaires	14 680,00	14,99	14,99	Sans objet

#### **4. Marché n° 2022T0101GPAZM01**

Périmètre du Bassin de Rothbach et de la Moder Supérieur, commune d'Uhrwiller - Renforcement d'un collecteur pluvial à Uhrwiller (Niefern) dans la rue du Rothbach Niefern, attribué à la société SOTRAVEST le 3 juin 2022, pour un montant de 113 203,00 € HT.

#### **Contexte de l'acte modificatif :**

L'arrêté sécheresse datant du 4 août 2022 pour l'unité hydrographique « Lauter Sauer Moder Zorn » a interdit tous travaux ou activités en lit mineur de cours d'eau. Les travaux de renforcement du collecteur pluvial se rejetant dans le Rothbach, affluent de la Moder, ont donc dû être suspendus.

La reprise du chantier le 21 novembre 2022, après la suspension de l'arrêté sécheresse, a entraîné une installation de chantier supplémentaire.

De plus, les enrobés n'ont pas pu être réalisés fin d'année 2022 suite aux conditions météorologiques difficiles. Ils ont donc été réalisés en mars 2023, ce qui a entraîné une nouvelle mise en place de déviation routière et des ajustements de quantitatifs (pavés...).

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif €HT	% de variation	% de variation globale	Délai supplémentaire
Prestations supplémentaires	11 179,40	9,88	9,88	Sans objet

#### **5. Marché n° 2021S0055GAOOC01- Avenant n°2**

Étude globale pour l'élaboration d'un schéma global de gestion du bassin de la Sarre, attribuée à la société ARTELIA le 7 juin 2021, pour un montant maximum de 520 000,00 € HT.

#### **Contexte de l'acte modificatif :**

Le présent avenant n° 2 porte sur la rémunération de prestations complémentaires à effectuer et non comprises dans le périmètre initial du marché, ainsi que sur un délai de prolongation de la durée du marché.

Un délai supplémentaire de 8 mois s'avère nécessaire pour intégrer les délais des prestations déjà effectuées et non prévues initialement dans le planning prévisionnel, ainsi que pour réactualiser les différentes phases qui ont pris du retard, indépendamment d'ARTELIA (retard sur le marché topographique et temps de validations plus longs que prévus).

*Pour rappel, l'avenant n° 1 portait sur la prolongation du délai de réalisation de 10 mois par rapport au délai initial. Cet avenant n'avait aucune incidence sur le montant maximum du marché.*

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif €HT	% de variation	% de variation globale	Délai supplémentaire
Ajout de positions dans le bordereau des prix et prolongation de la durée d'exécution	Sans objet	Sans objet	Sans objet	8 mois

## **6. Marché n° 2022T0088MPACS01**

Périmètres du Kronthal et de la Basse-Mossig, commune de Kirchheim - rues du moulin, de la Krutenau, de Wangen et du Général de Gaulle et place des tilleuls - Amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement, attribué à la société EUROVIA le 29 avril 2022, pour un montant de 430 996,02 € HT.

### **Contexte de l'acte modificatif :**

Le présent avenant a pour objet l'ajout de prestations non prévues initialement dans le projet d'aménagement de voirie au niveau des rues du moulin et de la Krutenau.

Les travaux consistent à réaliser un réseau de collecte des eaux pluviales dans l'emprise d'une section de l'aménagement de la voirie. Ce réseau, permettant le dé raccordement des eaux pluviales du secteur, a été dirigé en direction du cours d'eau « La Mossig », par la pose d'une extension de 95 mètres linéaires de collecteur PVC 315 mm équipé de 5 regards de visites et d'une tête de débouché avec clapet.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif €HT	% de variation	% de variation globale	Délai supplémentaire
Prestations supplémentaires	29 874,77	6,93	6,93	4 semaines

## **7. Marché n° 2021T0350MPATS01**

Périmètre du Ried de Marckolsheim, commune de Wittisheim - rues de Hilsenheim et des forgerons - Renforcement du réseau d'assainissement et la restructuration des branchements particuliers, attribué à la société EUROVIA le 16 décembre 2021, pour un montant de 1 220 990,00 € HT.

### **Contexte de l'acte modificatif :**

Le présent avenant a pour objet une indemnisation exceptionnelle et des travaux supplémentaires.

*Concernant l'indemnisation exceptionnelle :* L'augmentation des prix des matériaux, de la hausse de l'énergie et du transport, en 2021-2022, a eu un impact dans l'exécution du marché. Le titulaire a signalé au pouvoir adjudicateur cette augmentation et a fait parvenir une demande d'indemnisation exceptionnelle sur le fondement de la théorie de l'imprévision par courrier du 12 avril 2022.

L'accord entre le SDEA et le titulaire est formalisé par avenant. Le montant de l'indemnisation exceptionnelle, basé sur l'évolution de l'indice TP10A sur la durée d'exécution du marché, est arrêtée à 72 722,34 € HT.

*Concernant les travaux supplémentaires* : Dans le cadre de ces travaux, certaines opérations n'étaient pas connues lors du démarrage des travaux. En conséquence, la passation d'un avenant s'avère indispensable pour la prise en charge des frais complémentaires relatifs à la gestion de ce surcoût (modification du projet, terrassements complémentaires et remplacement de branchements supplémentaires, pose d'enrobé provisoires).

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif €HT	% de variation	% de variation globale	Délai supplémentaire
Prestations supplémentaires	92 990,34	7,62	7,62	15 jours

### **8. Marché n° 2022T0088MPACS01**

Commune de Griesheim Près Molsheim - Travaux d'amélioration du réseau d'eau potable dans les rues des asperges et de Rosheim, attribué à la société DENNI LEGOLL le 29 juin 2022, pour un montant de 169 902,50 € HT.

#### **Contexte de l'acte modificatif :**

Le présent avenant a pour objet l'ajout de prestations non prévues initialement lors du projet d'aménagement de la voirie, rue de Rosheim.

Les travaux consistent à rénover le réseau d'eau principal et les branchements des particuliers dans les emprises des travaux de voirie, soit un total de 90 mètres linéaires supplémentaires de conduite principale et la rénovation de 13 branchements.

Objet de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif €HT	% de variation	% de variation globale	Délai supplémentaire
Prestations supplémentaires	20 775,50	12,23	12,23	3 semaines

### **9. Marché n° 2021S0370GPASK01**

Réalisation d'inventaires et de diagnostics écologiques généralistes et de dossiers réglementaires environnementaux – Projet de lutte contre les inondations sur les communes de Neewiller-près-Lauterbourg et Wintzenbach, attribué à la société ECOSCOP le 20 décembre 2021, pour un montant de 46 888,00 € HT.

#### **Contexte de l'acte modificatif :**

À la suite des études de diagnostic contre les inondations, les communes de Neewiller-près-Lauterbourg et Wintzenbach ont décidé l'arrêt des projets d'aménagements.

ECOSCOP a engagé partiellement sa mission sur la commune de Wintzenbach mais la suite des prestations ne sera pas réalisée. Un avenant était donc indispensable pour mettre à jour les prestations du contrat.

<b>Objet de l'acte modificatif</b>	<b>Montant de l'acte modificatif €HT</b>	<b>% de variation</b>	<b>% de variation globale</b>	<b>Délai supplémentaire</b>
Adaptation des prestations	-39 483,00	-84,20	-84,20	Sans objet

Accusé de réception en préfecture  
067-256701152-20230531-2305003-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2023  
Date de réception préfecture : 24/07/2023